

Webinaire de rentrée de la Communauté ZAN 16 septembre 2022, 09h30-12h



Rappel du programme :

Mot d'accueil par Daniela Sanna (Pôle Aménagement des Villes et des Territoires, Ademe)

Actualités de l'Expérimentation et prochaines échéances

Atelier 1 : Structuration de la boîte à outils opérationnelle

Atelier 2 – A : Construction du programme de webinaires flash

Atelier 2 – B : Construction du séminaire de la Communauté ZAN

Conclusion par Anne Lefranc (Pôle Aménagement des Villes et des Territoires, Ademe)

Animation du Webinaire : Jean Castaing, Coline Philippe (CDC Biodiversité), Martin Bocquet (Cerema), Anne Lefranc (ADEME)

Liste des inscrits :

BERTÉ	Constance	DHUP-AD3
BOCQUET	Catherine	Cerema
BORNERT	Maxime	ADEME
BORTOLINI	Christelle	ADEME
CORBLIN	Auriane	Ris-Orangis
DORMOY	Raphaël	Ris-Orangis
FELDIS	Clément	Agence d'urbanisme Nîmes
FREZOULS	Claire	SCET

GASS	Stella	Fédération nationale des SCoT
GAUTIER	Baptiste	Fédération nationale des SCoT
LEFRANC	Anne	ADEME
LE FUR	Pauline	ADEME idf
LE ROUX	Elen	Ville de Marguerittes
MARRY	Solène	ADEME
NEAUD	Christelle	Cerema
NIVOU	Lucile	Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise
PECQUET	David	Département de l'Essonne
PIOLI	Rémi	CGDD
TOURTIER	Jérémie	SEPAL
BERTON	Mélanie	Lons le Saunier
BEUZIT	Anne-Elisabeth	Département de Loire-Atlantique
BOURCET	Clémence	CDC Biodiversité
CASTAING	Jean	CDC Biodiversité
CHATEAU	laurent	ADEME
COMITO-BERTRAND	Laetitia	PUCA
DAVID	Emmanuel	ADEME
DE SAINT AMOUR	Sophie	Département de Loire-Atlantique
DEFFAYET	Lila	SCET
DRUHEN-CHARNAUX	Valérie	Département de Loire-Atlantique
EPPLIN	Marjorie	CC des Coëvrons
GIROT	Emma	Ademe
HARDOUIN	Lucie	CCSL
KOFFI	Brice	Lons le Saunier
LECOQ	Cécile	FNSafer
LE GOUIC	Charlotte	Pôle métropolitain du Genevois français
MARTINEZ	Angèle	Métropole Nice Côte d'Azur
PIARD	Guillaume	Lons le Saunier
TEYS	Emmanuel	ADEME
THIBIER	Emmanuel	ADEME
VIGNE	Anne	PUCA
AGRESTI	Nicolas	Safer
ALBERT	Pierre	Citadia
BACETTI	Raphael	Métropole Savoie

BASLÉ	Myriam	Rennes Métropole
BLANCHET	Emmanuelle	Métropole de Savoie
BOURIAU	Emmanuel	AUDIAR (Agence d'urbanisme Rennes)
CANAL	David	ADEME
COHUET	Séverine	ADEME
DEDRYVER	Marguerite	Rennes Métropole
DE LABURTHE	Christopher	Banque des territoires de la Caisse des dépôts
ECOLAN	Armelle	Rennes Métropole
GRAND	Cécile	ADEME
HOUDIN	Tatiana	Métropole de Savoie
LESIRE	Coline	Communauté de Communes Mad-et-Moselle
LEVEQUE	Stéphane	Cerema
LUNDY	Florence	MTE/CGDD
MARGOT	Clara	SCET
SANCET	Arnaud	PNR des Grands Causses
TAPPERO	Denis	ADEME
TRESSE	François	Rennes Métropole
ALBOUZE	Carole	Maremne Adour Côte Sud
BARDINAL	Marc	ADEME
BOCQUET	Martin	Cerema
BONNAFFOUS	Fabien	Syndicat du Pays de Maurienne
COUREAU	Amandine	Syndicat mixte du SCoT de la vallée de l'Ariège
DIAZ	Isabel	Ministère de la transition écologique, PUCA
FAUCHER	Hélène	DGALN / DHUP / QV3
GABORIAUD	Florian	Maremne Adour Côte Sud
GEORGES	Jean-Paul	ADEME
MARRY	Solène	ADEME
MONOD	Kathleen	Office français de la biodiversité
MOTAMEDI	Kiarash	MTE/CGDD/SDEE3
PAGEAU	Pierre	Région Occitanie
PHILIPPE	Coline	CDC Biodiversité

ROSSIGNOL	Béatrice	Communauté urbaine Creusot Montceau
TABARY	Marie	Communauté Urbaine Creusot Montceau
THOUVENIN	Nicolas	France Climat
VALCKE	Quentin	CA des 2 Baies en Montreuillois
ZACHELLO	Nicolas	Maremne Adour Côte Sud

Elément introductifs

Introduction générale (Daniela Sanna, Ademe) :

L'ADEME remercie tous les lauréats ainsi que les partenaires de l'Expérimentation « Objectif ZAN » pour leur implication dans la démarche. Depuis le webinaire de lancement du 5 mai dernier, la dynamique s'est bien installée. Les newsletters qui seront régulièrement partagées tout au long de l'Expérimentation permettront à la Communauté d'être tenue au courant des dernières avancées des projets. La plateforme Expérimentations Urbaines a également été mise à disposition de la Communauté afin de diffuser les retours d'expériences de chacun et de disposer de nombreuses ressources en lien avec le sujet du ZAN. De plus, les temps collectifs comme celui d'aujourd'hui jalonnent les deux années d'expérimentations et devront être suivis avec assiduité. L'actualité montre que la transition écologique et en particulier le ZAN sont au cœur des enjeux. Dans le cadre de la Communauté ZAN, nous chercherons à expérimenter, progresser et à s'alimenter mutuellement.

Ice breaker (Coline Philippe, CDC Biodiversité) :

Pour débiter ce webinaire, un visuel avec des personnages incarnant divers états d'esprit a été présenté. Les participants ont indiqué dans le tchat le numéro du personnage qui correspond le mieux à leur état d'esprit actuel vis-à-vis du ZAN. Certains participants ont exprimé leur envie de se mettre en route sur ce sujet. D'autres ont fait état du besoin de s'engager tous ensemble, ce sujet touchant tous les territoires et une multitude d'acteurs. La nécessité d'expérimenter et de prendre des risques a aussi été soulignée.

Les acteurs de l'Expérimentation (Anne Lefranc, ADEME) :

Composée de CDC Biodiversité, du Cerema, et de la SCET, l'AMO nationale est la « cheville ouvrière » de l'Expérimentation. Elle se tient au plus près des lauréats en mettant à disposition des outils, en capitalisant les retours d'expérience et en animant la communauté de travail. Les référents AMO nationale ont réalisé avant l'été des entretiens d'analyse des besoins avec les lauréats qu'ils accompagneront tout au long de l'Expérimentation.

Chaque lauréat dispose également d'un instructeur ADEME chargé de son dossier de contractualisation. A terme, l'AMO nationale sera l'unique référent des lauréats. Cependant, l'ADEME continuera à animer l'Expérimentation et à rester en lien étroit avec l'AMO nationale.

Des comités seront également activés : un Comité de pilotage chargé d'orienter les travaux de recherche et un Comité technique constitué de tous les partenaires de la Communauté ainsi que du Plan

Urbanisme Construction et Aménagement (PUCA) et de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) qui coordonnent d'autres initiatives en lien avec le ZAN.

Echéances et perspectives (Anne Lefranc, ADEME) :

Depuis la sélection des lauréats en mars dernier, la Communauté ZAN se met progressivement en ordre de marche. Beaucoup de ressources ont déjà été mises à disposition des lauréats sur le site Expérimentations Urbaines de l'ADEME. Un espace membre permettant de consulter les comptes-rendus et rediffusions des temps de travail en commun, les outils et données dédiés à l'Expérimentation leur est notamment accessible. Cette plateforme permet également de communiquer sur les actions des différents acteurs de la Col et de diffuser les bonnes pratiques. Les lauréats ne disposant pas encore de leurs codes pour accéder à la plateforme sont invités à se rapprocher d'Anne Lefranc (anne.lefranc@ademe.fr). Par ailleurs :

- Un planning d'appui méthodologique sera défini pour fin 2022 afin de mieux cibler les interventions des référents AMO nationale auprès de leurs lauréats.
- La phase de contractualisation entre l'ADEME et les lauréats touche à sa fin. Tous les volets techniques et financiers sont attendus pour le 23 septembre.
- Une réunion de lancement du projet sur chaque territoire devra être réalisée avec les partenaires, prestataires et éventuellement les élus.
- La prochaine newsletter sera publiée en octobre. Les lauréats sont appelés à contribuer aux newsletters en apportant leur témoignage sur leur façon de traiter le ZAN et d'aborder l'Expérimentation.

Présentation du cadre réglementaire du ZAN (Jean Castaing, CDC Biodiversité et Martin Bocquet, Cerema)

Le cadre réglementaire du ZAN sera travaillé avec précision dans la suite de l'Expérimentation, notamment par le biais des webinaires flash.

Objectifs ZAN :

La Loi Climat et Résilience introduit un objectif chapeau d'« absence de toute **artificialisation** nette des sols » pour 2050. Un objectif intermédiaire de division par deux du rythme de **consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF)** sur la période 2021-31 par rapport à la décennie passée a également été défini. Attention, il s'agit de consommation d'ENAF **effective**. Par exemple, toutes les zones à urbaniser (AU) définies dans le passé seront comptabilisées dans la consommation d'ENAF à partir du moment où le projet sera opérationnalisé et engendrera une dégradation du sol.

Définitions :

Jusqu'à 2031, on mesure la consommation d'ENAF. Celle-ci bénéficie d'une définition officielle : *“Création ou extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné”* (article 194, Loi Climat et Résilience). La notion de consommation d'ENAF rend uniquement compte de l'usage du sol. Une doctrine sur la comptabilisation des ENAF est en cours d'élaboration au niveau national.

L'artificialisation des sols, qui sera **comptabilisée à partir de 2031** est définie comme l'“*altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage*” (article 192). Un décret datant du 29 avril 2022 précise les modalités d'application de cette définition. La nomenclature issue de ce décret présente cinq catégories de surfaces artificialisées et trois de surfaces non-artificialisées. Pour l'artificialisation, c'est l'usage et la couverture du sol qui sont pris en compte. Les huit catégories de la nomenclature renvoient à l'occupation du sol à grande échelle (OCS GE) qui est en cours d'élaboration par l'IGN. Cet outil couvrira le territoire national d'ici 2024. Il existe une matrice de conversion entre la nomenclature du décret et l'OCS GE. Relus à la lumière de l'OCS GE, les termes utilisés dans la nomenclature ne laissent que peu de place à l'interprétation, contrairement à ce que l'on pourrait penser. L'OCS GE pourra être approfondie à l'occasion d'un webinaire flash.

Déclinaison de l'objectif intermédiaire dans les documents de planification :

- **SRADDET¹** : intégrer la réduction de 50% d'ici le 22 août 2024.
Il s'agit d'une réduction de 50% de la consommation d'ENAF pour 2021-31 par rapport à la consommation observée entre 2011 et 2021. Les régions travaillent également à la territorialisation d'objectifs différenciés au niveau infrarégional avec l'appui des conférences des SCoT. Ainsi, certains territoires pourraient par exemple se voir imposer une réduction de leur rythme d'artificialisation de 70% quand d'autres auront un objectif de diminution de 30%. Un décret datant du 29 avril 2022 précise que les projets d'envergure nationale ou régionale seront déduits des enveloppes d'artificialisation des SCoT et PLU(i) le cas échéant.
- **SCoT²** : 22 août 2026 pour intégrer les objectifs fixés par le SRADDET.
- **PLU(i)³** : 22 août 2027 pour intégrer les objectifs fixés par le SCoT.

On constate un décalage temporel car les PLU(i) auront jusqu'à 2027 pour établir leur trajectoire de consommation d'ENAF qui sera mesurée sur la période 2021-2031. Ce qui est consommé aujourd'hui sera donc déduit des possibilités de consommation futures. Sans connaître encore les objectifs fixés par les documents supra, les communes et intercommunalités sont donc invités à être déjà très ambitieux en matière de lutte contre la consommation d'ENAF afin de ne pas subir un rattrapage par la suite.

Focus sur la désartificialisation :

Le décret du 17 juin 2022 relatif à la coordination de la compensation écologique avec l'objectif ZAN indique que les démarches de compensation devront s'effectuer en priorité dans les zones préférentielles de renaturation définies au sein des SCoT.

Par ailleurs, les collectivités font face à un dilemme au sujet des friches. Celles-ci peuvent être soit renaturées soit conservées en prévision de besoins de développement urbain futurs. Afin de déterminer la vocation de ces espaces à enjeux, les collectivités devront tenir compte de très nombreux critères.

¹ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

² Schéma régional de cohérence territoriale

³ Plan local d'urbanisme (intercommunal)

Dans sa mise en œuvre, le ZAN doit suivre l'esprit de la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC). Comme elle entraîne toujours des impacts écologiques, la compensation n'intervient qu'en dernier recours. Le ZAN invite donc à se concentrer davantage sur l'évitement et la réduction de l'artificialisation. Ce d'autant plus que capacités de renaturation semblent aujourd'hui limitées : de l'ordre de 10 % du flux d'artificialisation actuel (France Stratégie, 2019). Exceptés certains territoires très spécifiques, la renaturation est donc un levier marginal pour atteindre le ZAN. Cela n'empêche pas d'explorer largement ce sujet dans le cadre de l'Expérimentation.

A noter également qu'un arrêté définira des seuils de superficie minimaux pour mesurer la désartificialisation. Ainsi, de nombreux projets tels que des désimperméabilisations de cours d'école ou de trottoirs ne seront probablement pas comptabilisés dans la balance du ZAN. Cependant, l'ADEME et l'AMO nationale invitent les lauréats à dépasser la logique quantitative du ZAN en développant ces projets qui génèrent des bénéfices environnementaux importants.

Atelier 1 : Construction de la boîte à outils opérationnelle

Présentation de la boîte à outils :

L'AMO nationale a commencé à recenser tous les outils et indicateurs existants qui permettront aux territoires de mettre en œuvre leurs démarches ZAN. Un panel très large d'outils est étudié : outils de mesure de l'artificialisation, outils opérationnels d'urbanisme, supports de communication et de sensibilisation, indicateurs de qualité écologique, guides en lien avec le ZAN, etc.

Les outils jugés les plus pertinents seront approfondies par le biais de fiches (voir suite de l'atelier). Par la suite, l'ADEME et l'AMO nationale pourront accompagner les lauréats dans la mise en œuvre de ces outils.

En complément, l'AMO nationale travaillera par la suite à la constitution de cinq outils et indicateurs expérimentaux qui permettront de pallier les manques identifiés lors de la phase de recensement.

Déroulé de l'atelier :

Les participants ont été répartis en quatre sous-groupes lors de cet atelier. Une ébauche de boîte à outils leur a été présentée sur un [board Klaxoon](#). Les participants ont pu réagir et poser des questions par rapport à cette boîte à outils ou bien suggérer des ajouts. Ils ont également été invités à réagir sur une proposition de format de fiches outils. S'en est suivi un temps d'échange autour de la boîte à outils et des attentes des participants.

Résumé des échanges :

Groupe 1 :

- Enjeu de formation stratégique et d'accompagnement politique des élus
- Nécessité de sensibiliser la population à l'artificialisation et à ses conséquences (via des spots publicitaires par exemple)
- Compléter la catégorie outils d'urbanisme par des outils d'intervention sur le foncier et la fiscalité (veilles foncières opérationnelles par exemple)

- La partie guides et cahiers techniques est assez étoffée, de la documentation sur la trame brune et les outils de densification pourrait simplement être ajoutée
- Ajout de l'outil DESTISOL (évaluation des services écosystémiques) et d'outils de recensement des friches
- Fiche outil : il serait utile que le contact d'une personne spécialisée sur l'outils soit indiqué

Groupe 2 :

- Ajout d'outils d'urbanisme et de diagnostic. Il existe notamment un besoin sur les outils de financement et les leviers pour passer de la planification à l'action
- Nécessité de donner aux collectivités des outils d'action à très court-terme pour qu'elles puissent s'engager dès à présent dans une démarche ZAN
- Fiche outil : préciser sur quel type de territoire chaque outil peut être utilisé

Groupe 3 :

- La partie sur les guides est assez complète
- Ajouts d'outils d'urbanisme et de diagnostic. Il est notamment très important de développer des atlas (foncier, paysage, trame verte et bleue, biodiversité) en amont des documents d'urbanisme pour renforcer leur robustesse juridique
- Les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels (PAEN) et les outils associés aux Espaces naturels sensibles (ENS) ont été ajoutés
- Outils de sensibilisation : capitaliser sur ce que font déjà très bien certaines collectivités en la matière
- Des outils de mesure des impacts financiers et fiscaux sont à créer (cf. rapport du sénateur Blanc)

Groupe 4 :

- Très fort besoin de formation et de sensibilisation des élus et des habitants. Un certain nombre de supports de communication existent déjà, l'enjeu sera de les porter à la connaissance des lauréats
- Une plateforme ou un guide présentant tous les financements et aides dont les territoires peuvent bénéficier dans le cadre du ZAN est à développer
- Fiche outil : bien expliciter l'accessibilité aux données.

Cette restitution du premier atelier n'est pas exhaustive. Les éléments ajoutés par les participants seront intégrés par la suite au sein de la boîte à outils.

Atelier 2 – A : Construction du programme de webinaires flash

Introduction :

Dans le cadre de l'Expérimentation, des webinaires flash seront organisés en moyenne une fois par mois pour aborder en une heure une thématique, un retour d'expérience, un outil ou une bonne pratique en lien avec le ZAN. Ces temps de travail pourront être animés par l'ADEME, l'AMO nationale, des lauréats ou des intervenants externes. L'outil « Pas de vacances pour la vacance » ainsi que le CSB harmonisé ont été présentés lors des deux premiers webinaires flash.

Dans les prochaines semaines, l'enjeu sera de construire avec la Communauté ZAN le programme de webinaires flash. L'AMO nationale a élaboré une liste provisoire de thématiques à aborder à l'occasion des webinaires flash qui a été présentée aux lauréats. (cf. [board Klaxoon](#)).

Déroulé de l'atelier :

Pour cet atelier, les quatre sous-groupes de l'atelier précédent ont été conservés. Une ébauche de programme de webinaires flash a été présentée aux participants sur le [board Klaxoon](#). Voici la liste des thématiques envisagées :

- Cadre réglementaire du ZAN,
- Outils et méthodes pour mesurer l'artificialisation
- ZAN et enjeux environnementaux
- ZAN et enjeux agricoles
- ZAN et gestion des risques
- ZAN et revitalisation des centres-bourgs
- ZAN et enjeux de nature en ville
- ZAN et ZAE
- Outils et méthodes pour densifier
- Modèle économique de la densification
- Atténuer les externalités négatives de la densification
- Planifier la désartificialisation
- Modèle économique de la désartificialisation
- Outils et méthodes pour désartificialiser
- Désartificialiser ou requalifier les friches ?

- Communication et sensibilisation au sujet ZAN

Les participants ont pu réagir à cette proposition de programme et partager leurs idées sur le [board Klaxoon](#) pour l'enrichir. S'en est suivi un temps d'échange en sous-groupes.

Résumé des échanges :

Groupe 1 :

- Thématiques plébiscitées : cadre réglementaire du ZAN, outils et méthodes pour mesurer l'artificialisation, ZAN et enjeux agricoles
- Thématique ajoutée : la multifonctionnalité des sols
- Les webinaires flash pourraient être l'occasion pour des lauréats de présenter les difficultés rencontrées dans leur projet, les écueils à éviter et les solutions qui ont été mises en place
- Comparer les modèles économiques d'une friche dévolue au développement urbain et d'une friche renaturée
- Compiler tous les webinaires flash pour en faire un MOOC.

Groupe 2 :

- Thématiques plébiscitées : outils et méthodes pour mesurer l'artificialisation, ZAN et ZAE, communication et sensibilisation, ZAN et enjeux de nature en ville, modèle économique de la

désartificialisation, méthodes et outils de la désartificialisation, modèle économique de la densification, atténuer les externalités négatives de la densification

- Pour la thématique ZAN et enjeux environnementaux, étudier notamment le sujet des énergies renouvelables

Groupe 3 :

- Thématiques plébiscitées : outils et méthodes pour mesurer l'artificialisation, ZAN et revitalisation des centres-bourgs
- Thématiques ajoutées : retours d'expérience sur les observatoires du foncier, ZAN et énergies renouvelables
- La question du modèle économique de la désartificialisation ne semble pas prioritaire, du moins pour les territoires ruraux

Groupe 4 :

- Traiter les points de convergence entre les objectifs de densification et de nature en ville
- Sortir le ZAN d'une vision en silo en développant une approche transversale
- Montrer que densification et nature en ville ne s'opposent pas nécessairement (à développer au sein des webinaires flash sur la densification ou sur le ZAN et la nature en ville)
- Disposer de retours d'expérience d'autres pays en matière de lutte contre l'artificialisation

L'AMO nationale construira le programme des webinaires flash sur la base de ces échanges et des besoins identifiés par les référents AMO nationale. Une fois le programme stabilisé, **les lauréats qui souhaiteraient intervenir à l'occasion de ces webinaires flash sont invités à en informer leur référent AMO nationale.** Cette contribution sera très appréciée.

Atelier 2 – B: Construction du 1^{er} séminaire de la Communauté ZAN

Introduction :

Les entretiens d'analyse des besoins des lauréats réalisés avant l'été ont révélé le besoin de temps d'échange et de partage en présentiel entre les membres de la Communauté ZAN. Pour répondre à cette demande, un séminaire sera organisé chaque année chez un lauréat. **Le premier séminaire se tiendra à Lyon en janvier 2023.** Il est essentiel que la Communauté ZAN se mobilise largement pour ce temps fort de l'Expérimentation.

Le Syndicat d'étude et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), représenté par Jérémie Tourtier, est ravi d'accueillir ce premier séminaire de la Communauté ZAN. A l'occasion de cet événement, le SEPAL sera en mesure de présenter des éléments aboutis sur son étude « Paysages, sols et résilience », réalisée dans le cadre de la révision du SCoT.

Déroulé de l'atelier :

Pour cet atelier, les quatre sous-groupes des ateliers précédents ont été conservés. Il a été demandé aux participants d'indiquer sur le [board Klaxoon](#) leur idées et attentes pour le séminaire de la Communauté. S'en est suivi un temps d'échange.

Résumé des échanges :

Groupe 1 :

- Quels participants inviter ? Faire venir les élus ? La question n'est pas tranchée
- Un projet de création de terres fertiles sur la confluence pourrait être visité. Des visites de secteurs désimpermabilisés pourraient aussi être proposés par le SEPAL

Groupe 2 :

- Temps de travail en sous-groupes sur des thématiques précises
- Retours d'expérience concrets de territoires
- Temps conviviaux pour faire connaissance et faciliter les échanges
- Visite de terrain sur une autre journée pour les personnes intéressées
- Bien prioriser et ne pas proposer trop de choses
- Inviter les élus ?

Groupe 3 :

- Intervention d'experts, notamment sur les questions fiscales
- Visites de terrain : vallée de la chimie, pocket gardens. Ne pas oublier de présenter des projets adaptables aux milieux ruraux
- Temps de travail en sous-groupes
- Temps de travail sur les enjeux de communication et de sensibilisation

Groupe 4 :

- Nécessité d'avoir des temps conséquents pour échanger librement de pairs à pairs
- Retours d'expérience de lauréats
- Difficulté de faire tenir tout le programme sur une journée, peut-être proposer des activités optionnelles (visites de terrain) sur une autre journée
- Visite de terrain : intérêt pour un projet de désartificialisation
- Atelier sur les techniques de sensibilisation

Conclusion

L'ADEME remercie tous les participants du webinaire pour la richesse des échanges. Il sera important de maintenir cette dynamique tout au long de l'Expérimentation. La rediffusion ainsi que le compte-rendu du webinaire seront partagés sur la plateforme Expérimentation Urbaines. La prochaine newsletter, qui sera publiée en octobre, permettra de tenir informer les membres de la Communauté ZAN des dernières avancées de l'Expérimentation.